

Prix Henri Beraldi de la recherche sur l'estampe

Le Comité national de l'estampe, l'association Les Amateurs d'Estampes et la Chambre Syndicale de l'Estampe, du Dessin et du Tableau s'associent pour décerner annuellement un prix doté, intitulé Prix Henri Beraldi de la recherche sur l'estampe, couronnant une thèse de doctorat sur l'estampe soutenue dans une université française ou un ouvrage (essai ou catalogue raisonné) publié en France. Les catalogues d'exposition sont exclus. Toutes les périodes de création et toutes les techniques sont les bienvenues.

L'ouvrage devra avoir été publié dans l'année civile qui précède la remise du prix ; la thèse devra avoir été soutenue dans l'année civile qui précède la remise du prix (soit le 31 décembre 2023 pour le prix 2024).

Si aucun dossier proposé n'est jugé digne, le jury ne décerne pas de prix. À l'inverse, si deux dossiers sont classés ex-aequo, deux lauréats sont désignés et le montant du prix est divisé en deux.

Dans le cas d'une thèse, les lauréats devront mentionner l'attribution de ce prix dans la version publiée. Dans le cas d'un ouvrage publié, les documents publicitaires de l'éditeur devront en faire état.

Les dossiers devront comprendre : un curriculum vitae, comprenant la liste complète des publications et des activités scientifiques, et une version électronique de la thèse ou de l'ouvrage (fichier pdf ou exemplaire imprimé). Dans le cas d'une thèse, les candidats joindront le rapport de soutenance. Ils seront adressés à l'adresse électronique suivante : philippe.senechal@u-picardie.fr avant le 15 janvier 2024 ou à l'adresse postale suivante : Comité national de l'estampe, Département des Estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France, 58, rue de Richelieu, 75002 Paris.

Les dossiers sont examinés par un Comité scientifique.

Le Prix de la recherche sur l'estampe est remis au lauréat à l'occasion de Paris Print Fair.

Composition du Comité scientifique (2024) :

Membres de droit : le président du Comité national de l'estampe (M. Philippe Sénéchal), le président de l'association Les Amateurs d'Estampes (M. Joseph de Colbert), le président de la Chambre Syndicale de l'Estampe, du Dessin et du Tableau (M. Christian Collin).

S'y adjoignent des personnalités qualifiées, désignées d'un commun accord pour une durée de trois ans :

Céline Chicha-Castex (BnF)

Emmanuel Pernoud (professeur émérite, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Rosemary Piolais (présidente de Manifestampe)

Maxime Préaud (conservateur général honoraire, BnF)

Jean-Baptiste Sécheret (peintre et graveur)

Vanessa Selbach (BnF)

Valérie Sueur-Hermel (BnF)

Caroline Vrand (BnF)